

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE (D.U.)  
« ROBOTIQUE » EN « DIPLOME UNIVERSITAIRE (D.U.) ROBOTIQUE AUTONOME »  
À L'IUT DES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR**

*Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de l'IUT des sciences de l'ingénieur du 30 juin 2022 ;*

*Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de l'IUT des sciences de l'ingénieur du 10 février 2022 ;*

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

**Article 1**

Approuve la modification du « diplôme universitaire (D.U.) Robotique » en « diplôme universitaire (D.U.) Robotique autonome ».

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
32 votes pour  
0 vote contre  
2 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS

